

La réforme territoriale doit être une nouvelle opportunité de développement pour les Pays de la Loire

■ Session plénière du 24 juin 2014

La Région des Pays de la Loire s'est construite depuis plus de quarante ans en s'appuyant sur la diversité culturelle, le dynamisme et l'esprit de solidarité de ses habitants. Au regard de ses caractéristiques économiques et sociales, il est nécessaire de **maintenir la cohérence et l'unité des Pays de la Loire**. Le CESER se réjouit que cet élément soit désormais acté.

La précipitation et l'inversion des termes du débat sur la réforme territoriale sont regrettables : le contenu et les attendus devraient donner sens aux scénarii de découpages envisagés. En effet, le but premier de la réforme doit être **d'améliorer l'action publique locale en faveur du développement économique et social et de l'emploi, et au bénéfice de la qualité des services rendus aux habitants**.

Pour la poursuite de son développement, la Région des Pays de la Loire doit pouvoir s'appuyer à la fois sur sa dimension continentale et atlantique. Le recensement des réalités humaines, sociales et économiques partagées entre les régions de l'Ouest (Bretagne, Poitou-Charentes, Centre, Normandie) révèle de nombreux traits communs et des intérêts convergents particulièrement entre les Pays de la Loire et la Bretagne. Le projet de réforme doit **tenir compte de ces réalités objectives et répondre aux enjeux d'une plus grande efficience de l'Arc atlantique**.

Enfin, il faut redire avec force que la réforme territoriale ne saurait se limiter à la question géographique. Le CESER s'attachera particulièrement à tous les éléments de fond suivants, éléments qui pourront ainsi nourrir les débats de l'automne :

- Une réforme territoriale pour quoi faire ?
- Quel rôle et quelle place de l'Etat dans cette nouvelle organisation ?
- Quelle articulation entre dynamiques métropolitaines et action régionale ?
- Quels moyens et ressources fiscales et financières pour les collectivités territoriales ?

73 votants. Adopté par : 61 pour, 12 abstentions.